

## **Attribution de bourses de mobilités dans les lycées français à l'étranger Appel à candidatures pour l'année 2025-2026**

---

**Instruction du 06 mars 2025 relative à l'attribution de bourses de mobilités dans les lycées français à l'étranger – appel à candidatures pour l'année 2025/2026**

**Rectorat de l'académie de Créteil  
DAREIC**

**Affaire suivie par : Maïa Ait Habib, chargée de mission**

**Tél : 01 57 02 80 19**

**Mél : maia.zaytoun@ac-creteil.fr**

*Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement sous couvert de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

*Annexe 1 -Tableau langues vivantes enseignements de spécialités et optionnels 2025-2026*

*Annexe 2 - Fiche d'auto-évaluation 2025-2026*

*Annexe 3 - Notice BARCELONE 2025-2026*

*Annexe 4 - Notice DUBLIN 2025-2026*

*Annexe 5 - Notice MADRID 2025-2026*

*Annexe 6 - Notice MUNICH 2025-2026*

*Annexe 7 - Notice VIENNE 2025-2026*

*Annexe 8 – Imprimé Demande de bourse mobilité à l'étranger pour l'année 2025-2026*

*Annexe 9 - Répartition des places offertes par classe et lycées français à l'étranger 2022-2024*

*Annexe 10 - Modèle avis équipe pédagogique première 2025-2026*

*Annexe 11 - Modèle avis équipe pédagogique seconde 2025-2026*

---

Les bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger (Barcelone, Dublin, Madrid, Munich et Vienne) permettent à des élèves d'horizons différents de bénéficier pendant une année scolaire de conditions exceptionnelles et d'enrichir leur parcours scolaire, culturel et personnel.

## Accueil des boursiers

Dans les cinq lycées français à l'étranger de Barcelone, Dublin, Madrid, Munich et Vienne<sup>1</sup>, l'accueil des boursiers est envisagé dans les classes de première et terminale de la voie générale. Au lycée français de Barcelone, l'accueil des boursiers est également prévu dans les classes de première et de terminale STMG (sciences et technologies du management et de la gestion).

Vous trouverez en annexe 1 les enseignements de spécialité, de langues vivantes et options dispensés dans ces établissements.

## Avis et rôle des chefs d'établissement

Il vous appartient de susciter des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaires permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger.

Nous vous prions donc de retenir les dossiers des élèves dont le parcours scolaire et les résultats répondent le mieux aux exigences nécessaires pour effectuer leur cursus de première ou de terminale au sein des cinq lycées français à l'étranger.

Nous vous invitons à organiser, avec le professeur principal, un entretien avec les candidats et leur famille afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes de ces élèves ainsi que sur leurs motivations, leurs capacités d'autonomie et d'adaptation loin de leur famille. En effet, les appréciations des professeurs figurant sur les bulletins de notes et les avis pédagogiques des enseignants et du chef d'établissement composant le dossier de candidature constituent des éléments d'appréciation importants de la candidature de chaque élève. Cet échange sera l'occasion d'aborder, avec les responsables légaux de l'élève, la prise en charge financière et, le cas échéant, le reste à charge que la famille serait susceptible de devoir supporter. L'annexe 2 constituera un support d'information.

De plus, vous voudrez bien encourager tout particulièrement les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée, bien qu'il ne s'agisse pas d'une condition *sine qua non* pour l'obtention d'une bourse de mobilité. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient calculé des familles des candidats, l'attribution de bourses de mobilité pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour les élèves déjà boursiers de lycée.

Enfin, vous accorderez une attention particulière aux situations d'élèves boursiers qui connaissent des difficultés sociales importantes. Le recours aux fonds sociaux pourra être encouragé pour apporter dès cette année une aide complémentaire à ces élèves afin de favoriser leur candidature à ce dispositif et leur assurer les meilleures conditions de scolarité pour l'année scolaire à venir.

Les candidats qui ont un hébergement au sein de leur famille dans le pays du lycée ne pourront pas bénéficier de la bourse de mobilité. Cette limitation s'explique par le contingent réduit de bourses à répartir.

En résumé, les éléments pris en compte dans l'étude des candidatures sont les suivants :

- le parcours scolaire de l'élève, à savoir ses résultats scolaires, son comportement et son investissement en classe ;
- la situation de l'élève et de sa famille, c'est-à-dire sa qualité d'élève boursier de lycée ou, le cas échéant, les ressources de sa famille qui, en tout état de cause, ne permettent pas d'offrir à l'élève cette opportunité ;
- l'autonomie démontrée par l'élève assurant ses capacités d'adaptation durant une année loin de sa famille ;
- les motivations de l'élève pour candidater à ce dispositif.

Vous veillerez à retenir en priorité les élèves méritants déjà boursiers de lycée, issus de milieux défavorisés, en vous assurant de leur capacité d'autonomie.

---

<sup>1</sup> Pour votre parfaite information, le lycée français de Londres ne sera pas en mesure, comme cette année, d'accueillir d'élèves bénéficiaires de bourses de mobilité au titre de l'année scolaire 2025-2026.

## Information aux familles

Il est important que vous puissiez donner aux familles des candidats les informations qui leur permettront de constituer le dossier de candidature en connaissance de cause et en temps utile.

Outre les conditions de scolarité exigées, il convient d'indiquer aux parents ou aux responsables des élèves que le montant annuel de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient calculé des familles des candidats. La bourse accordée peut ainsi varier de 40 % à 100 % des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger.

A cet effet, vous trouverez en annexe

- une fiche d'auto-évaluation destinée aux familles, permettant de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qu'il pourrait percevoir ainsi que le reste à charge de la famille selon l'échelon de bourse attribué (annexe 2) ;
- une notice d'information pour chacun des lycées, donnant une estimation des différents frais liés à la scolarité (annexes 3 à 7).

Par ailleurs, il convient d'appeler l'attention des familles sur l'engagement que constitue le dépôt d'un dossier de candidature à la bourse de mobilité, compte tenu de l'attractivité de ce dispositif qui bénéficie *in fine* à un nombre limité d'élèves.

## Constitution des dossiers de candidature

La candidature s'effectue à l'aide de l'imprimé spécifique de demande de bourse de mobilité dans les lycées français à l'étranger, joint en annexe 8 et qui doit pouvoir être retiré auprès du secrétariat de l'établissement ou qui peut être téléchargé sur le site Internet à l'adresse [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) à la rubrique « Ecoles et établissements »-« mobilité européenne et internationale »-« programmes de mobilité »-« Bourses de mobilité pour les lycées français de Barcelone, Dublin, Madrid, Munich et Vienne ».

Chaque élève peut candidater pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : à Dublin, à Barcelone et/ou à Madrid, à Munich et/ou à Vienne. Dans le cas où deux établissements sont demandés (Barcelone et Madrid, ou Munich et Vienne), il est nécessaire de constituer un dossier pour chaque lycée et d'indiquer l'ordre des vœux.

Il est précisé qu'un élève peut candidater pour un établissement même s'il n'a pas suivi d'enseignements de la langue vivante du pays d'accueil.

Les familles des candidats seront invitées à joindre au dossier dûment renseigné les documents suivants :

- la lettre de motivation rédigée par l'élève (en langue française, manuscrite ou informatique) ;
- l'avis d'imposition ou de non-imposition concernant les revenus perçus au cours de l'avant-dernière année civile par rapport à celle de l'année de la demande (par dérogation au décret du 30 août 2019). A titre d'exemple, pour les candidatures au titre de l'année scolaire 2025-2026, ce sont les revenus de 2023 qui seront pris en considération, mentionnés sur l'avis d'imposition 2024 ;
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année scolaire en cours (premier trimestre 2024-2025) et du dernier bulletin trimestriel de l'année scolaire précédente (troisième trimestre 2023-2024) ;
- pour les candidats bénéficiaires d'une bourse au mérite, la copie de la notification d'attribution de la bourse nationale de lycée sur laquelle est précisé le montant annuel de la bourse au mérite.

Ce dossier devra impérativement être complété par les soins de la direction de l'établissement scolaire qui y joindra :

- l'avis des professeurs sur le travail et les aptitudes du candidat ;
- l'avis du chef d'établissement décrit ci-dessus.

## **Transmission des dossiers et commissions de sélection**

**Les dossiers complets de candidature seront transmis à la DAREIC en un seul fichier pdf intitulé « Bourse\_NOMELEVE » pour chaque dossier avant le mardi 8 avril 2025 à l'adresse suivante :**

**ce.dareic @ac-creteil.fr, avec en copie : maia.zaytoun@ac-creteil.fr.**

**L'objet du courriel sera : « NOMLYCEE - bourses lycées français à l'étranger ».**

**La conseillère technique de la rectrice de l'académie de Créteil, déléguée de région académique adjointe aux relations européennes et internationales et à la coopération - site Créteil**

**Laure Morel**